

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	251
Club	C1806 - MOTO CLUB DU BOULOU
Date	Samedi 17 & Dimanche 18 octobre 2020
Lieu	Le Boulou (66)
Organisateur technique	116255 - M MARTINEZ ANGE
Email	mcleboulou@gmail.com
Téléphone	06 61 74 96 32

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMO, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002451 - M ASTIER JOEL	LMO
Président du Jury	011259 - Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE	LMO
Membre du Jury	205054 - M ITIER FABRICE	LMO
Membre du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	LMO
Commissaire technique responsable	253528 - M BAYLE PHILIPPE	LMO
Commissaire technique	247588 - M EMMEL PATRICK	LMO
Commissaire technique	353256 - M LE GOFF ERIC	LMO
Responsable du chronométrage	191524 - Mme REY LILIANE	LMO
Chronométrateur	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	LMO
	317458 - Mme BOUCHARÉCHAS VALERIE	LMO

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : <https://ffm.engage-sports.com>

Tarifs : 43€ en Motocross (33€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMO ; 8€ pour les catégories hors-LMO) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Méditerranée MX 65cc	Age ----- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée ----- 65cc
	Championnat Méditerranée MX 50cc	Age ----- de 7 à 10 ans (NJ) Cylindrée ----- 50cc
	Trophée Méditerranée MX Open	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ----- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
	Open MX Quad Hors Championnat	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ) Cylindrée ----- de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----- 125cc 2T
	Trophée Méditerranée MX Open	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ----- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
	Championnat Méditerranée MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----- 85cc
	Trophée Méditerranée MX Vétéran	Age ----- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée ----- 144cc mini
	Trophée Méditerranée MX Super Vétéran	Age ----- 50 ans mini (NCO) Cylindrée ----- 144cc mini
	Trophée Méditerranée MX Féminin	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur Norbert MAURICE		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Perpignan (66)	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Circuit du Boulou			Longueur du circuit	1 570 m	
Adresse	Pou Sangli, 66160 Le Boulou			Largeur mini de la piste	6 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	40 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	80 m
Quad / Sidecar	En essais	36	En manche	30	Nombre de commissaires de piste	19 OCP

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 24/08/2020	Date : Le 28/08/2020	Date : 03/09/2020
	PO/ Patrick MALRIC	Numéro : 20/0467
 MOTO CLUB LE BOULOU Maison du Gardien Boite n° 5 66160 LE BOULOU	 	

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES PREVISIONNELS - SAMEDI

Vendredi 16 octobre 2020

16h00 – 18h00 ----- Contrôles administratifs et techniques (catégories du dimanche)

Samedi 17 octobre 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
9h00	9h15	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX Open	15'
9h20	9h35	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX 65cc	15'
9h40	9h55	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Open MX Quad	15'
10h00	10h12	Tests de départs (5') et Essais libres (7')	Championnat Méditerranée MX 50cc	12'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX Open	15'
10h40	10h52	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 65cc	12'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Open MX Quad	15'
11h20	11h28	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 50cc	8'
11h30	13h25	Entracte (repas)		
13h30	13h50	Manche 1	Trophée Méditerranée MX Open	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 65cc	12' + 1T
14h20	14h40	Manche 1	Open MX Quad	15' + 1T
14h45	15h00	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 50cc	8' + 1T
15h00	15h15	Entracte		
15h20	15h40	Manche 2	Trophée Méditerranée MX Open	15' + 1T
15h45	16h00	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 65cc	12' + 1T
16h05	16h25	Manche 2	Open MX Quad	15' + 1T
16h30	16h40	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 50cc	8' + 1T
16h45	16h50	Entracte		
16h55	17h15	Manche 3	Open MX Quad	15' + 1T
17h30		Podium		
19h00		Fin		



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES PREVISIONNELS - DIMANCHE

Samedi 17 octobre 2020

16h00 – 18h00 ----- Contrôles administratifs et techniques (catégories du dimanche)

Dimanche 18 octobre 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
9h00	9h15	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	15'
9h20	9h35	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX 85cc	15'
9h40	9h55	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX Vétérans / Super Vétérans / Féminin	15'
10h00	10h15	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX Open	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 85cc	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX Vétérans / Super Vétérans / Féminin	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX Open	15'
11h35	13h25	Entracte (repas)		
13h30	13h55	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
14h00	14h20	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
14h25	14h45	Manche 1	Trophée Méditerranée MX Vétérans / Super Vétérans / Féminin	15' + 1T
14h50	15h15	Manche 1	Championnat Méditerranée MX Open	20' + 1T
15h15	15h25	Entracte		
15h30	15h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
16h00	16h20	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
16h25	16h45	Manche 2	Trophée Méditerranée MX Vétérans / Super Vétérans / Féminin	15' + 1T
16h50	17h15	Manche 2	Championnat Méditerranée MX Open	20' + 1T
17h30		Podium		
19h00		Fin		

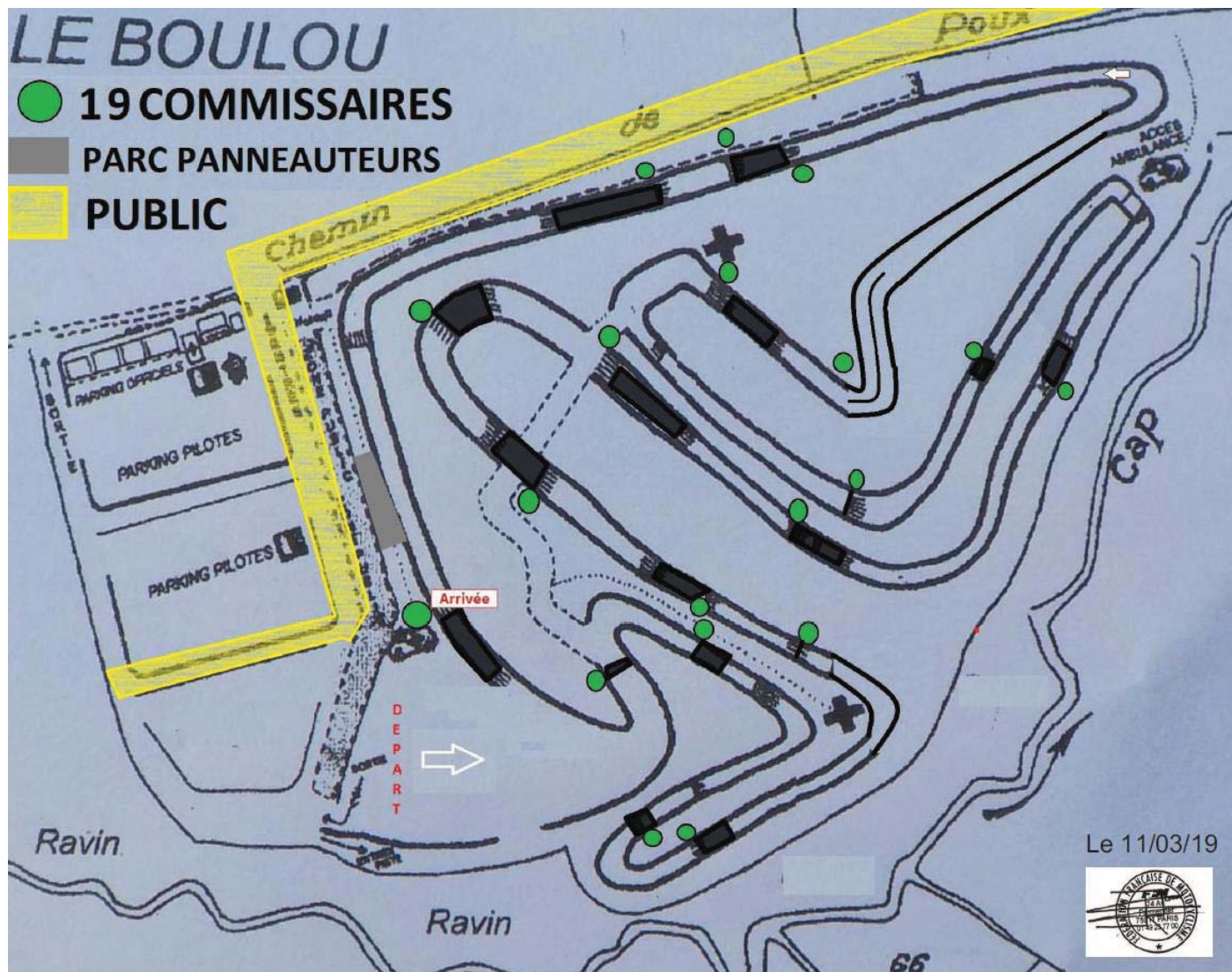


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN DU CIRCUIT

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-du-boulou/>

GPS : Pou Sangli, 66160 Le Boulou, 42.534748, 2.809461



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-du-boulou/>

GPS : Pou Sangli, 66160 Le Boulou, 42.534748, 2.809461





**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

**MOTO CLUB LE BOULOU
Mas Triles
66400 REYNES**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2682** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat Occitanie** » se déroulant **du 17/10/2020 à 7h00 au 18/10/2020 à 22h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 28/08/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

